

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
 2031111
 23/06/99
 SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 23 JUIN 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
 et le vingt trois Juin à dix-sept heure

Affectation
 des
 Résultats Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
 nombre prescrit par le règlement dans le lieu
 habituel de ses séances, sous la présidence de
 Monsieur Jean THAON

9906/05 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, BONNET, DAVID,
 FOUQUES, GILLY, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OTTO,
 PASCAL, REGHEZZA, SENECA.
 MMES BELLON, COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI,
 SOMARIA.

Le Président indique que la nomenclature
 budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats
 Mixtes impose d'affecter, après le vote du Compte
 Administratif, à la section d'investissement tout ou
 partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose donc d'affecter les sommes suivantes
 qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire
 de l'exercice 1999 :

- compte 1068	: 150 000,00 F
- compte 0021	: <u>237 789,47 F</u>
	387 789,47 F

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve
 les propositions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
 Charles GINESY